

# Aide à la rénovation des façades



## Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise

Anne PETERTIL

Service Etudes et Aménagement, Habitat, Urbanisme et  
Prévention des risques  
25 rue de la Gare- Oulmes  
85 420 RIVES D'AUTISE  
Tel : 02 51 50 48 80  
[etudes.techniques@cc-vs-a.com](mailto:etudes.techniques@cc-vs-a.com)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a mis en place une aide pour soutenir financièrement les propriétaires privés dans la réfection des façades des bâtiments. Cette aide contribue à la requalification des centres-bourgs et à l'amélioration du cadre de vie en valorisant le patrimoine bâti existant.

### TYPE D'AIDE

Subvention/prime

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires privés

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Être propriétaire d'un logement achevé depuis au moins 25 ans et visible depuis la voie publique ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une prime au ravalement de façade dans les 10 ans ;
- Traitement global des façades visibles depuis la voie publique ;
- Faire effectuer les travaux par des professionnels.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Une subvention de 20 % du montant HT des travaux, plafonnée à 700€ par logement.

---

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

Communes

---

## **ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS**

Objectif de 15 logements par an.  
Crédit de la CC VSA de 10 500 € par an

---

## **BILAN DES ANNEES PRECEDENTES**

Bilan de l'OPAH 2015-2019 : 65 dossiers subventionnés par la CCVSA pour la rénovation de façade pour un budget de 43 315 €, dont 3 dossiers en 2019 pour 1 724 €.

---

## **OBSERVATIONS**

*Bilan de l'OPAH en 2019 : 193 955€. Le montant alloué par action est détaillé dans chacune des fiches de la collectivité.*

*Le budget 2020 de la nouvelle OPAH 2020-2023 s'élève à 201 841 € dont 70 000€ annuels destinés au suivi-animation. Le montant ventilé par action est détaillé dans chacune des fiches de la collectivité.*